

COMPTE RENDU N° 2015-05 Réunion du 7 avril 2015 à 20h30

L'an deux mil quinze, le 7 avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 1^{er} avril 2015, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TREGOUET, Muriel BLOUIN, Cécile GIBBES, Stéphane MENARD, Valérie FORNARI, Frédéric TREGUIER, Adolphe AZUAGA, Marie-Hélène OGER, Dominique HUET, Dominique CANNESSE, Calixte TIENDREBOGO, Pascal COULON, Karine RICHARD, Dominique BARON, David LOUBARESE, Bérengère TURMEL.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Michel DEMOLDER a donné procuration à Dominique HUET, Yannick CAIRON a donné procuration à Jean-Luc GAUDIN, Karina GUERRIER a donné procuration à Armel TREGOUËT, Agnès GUILLET a donné procuration à Muriel BLOUIN, Catherine SEIGNEUR a donné procuration à Valérie FORNARI, Audrey MARCHIX a donné procuration à Marie-Hélène OGER, Antoine CRENN a donné procuration à Pascal COULON, Mélanie JOUET a donné procuration à Cécile GIBBES.

ABSENTS EXCUSÉS : Michel DEMOLDER, Yannick CAIRON, Karina GUERRIER, Agnès GUILLET, Catherine SEIGNEUR, Audrey MARCHIX, Antoine CRENN, Mélanie JOUET.

ABSENTS : Valérie DERISBOURG, Amélie BERNARD.

SECRETAIRE : Pascal COULON

ORDRE DU JOUR

- 1- Développement durable – Mise à disposition de parcelles communales dans le cadre d'un entretien par éco-pâturage – Convention avec la SCEA « La ferme Milgoulle » de Nouvoitou
- 2- Pôle Enfance jeunesse Vie Scolaire – Séjours camps été 2015 – Tarifs
- 3- Aménagement urbain - Projet d'aménagement de la rue de la Cave Donjean – Extension du périmètre d'études – Avenant n° 1 au contrat d'études et de maîtrise d'œuvre
- 4- Travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie – lot n° 9 – revêtements de sols scellés et collés – Avenant n° 1 au marché de travaux (moins value)
- 5- Association Accueil et Accompagnement pour l'emploi Sud de Rennes – Subvention 2015 de fonctionnement des 3 Points Accueils Emploi
- 6- Urbanisme – DPU- DIA
- 7- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 8- Divers
Jurés d'assises – Tirage au sort – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour 2016

Election d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2015

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. Est désigné, Pascal COULON.

Ensuite, le compte rendu de la réunion du 10 mars 2015, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

Dossiers ajoutés à l'ordre du jour :

Vu la proposition de M. Le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- Finances – ZA Pont Mahaud – Décision modificative n° 1
- DIA 15 allée de Provence

N° 2015-50 Développement durable – Mise à disposition de parcelles communales dans le cadre d'un entretien par éco-pâturage – Convention avec la SCEA « La ferme Milgoulle » de Nouvoitou

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

« La commune de Pont-Péan a engagé une démarche de mise en œuvre de la gestion différenciée de ses espaces verts. La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins.

Les objectifs sont multiples :

- Rationaliser la gestion des espaces verts en y affectant les ressources humaines et matérielles nécessaires
- Restaurer, préserver et gérer la biodiversité, en limitant l'artificialisation, les pollutions (engrais, pesticides, pollution et/ou mortalité de la faune induite par les engins)
- Préserver la qualité de l'eau (non utilisation des pesticides et désherbants)
- Favoriser la diversité des milieux et des espèces
- Améliorer la qualité de vie et d'usage des habitants en diversifiant les qualités paysagères des espaces verts et milieux semi-naturels

Le service Espaces Verts de Pont-Péan a commencé un recensement de toutes les parcelles concernées appartenant à la commune. Ce travail sera formalisé par la réalisation d'un document écrit qui devra être achevé en fin d'année 2015. Il précisera la périodicité et le mode d'entretien pour chaque type d'espace vert.

Avant l'achèvement de ce document nous avons choisi de mettre en œuvre une prestation d'éco-pâturage sur deux espaces prairiaux appartenant à la commune le long du ruisseau de Tellé.

Cette prestation sera assurée par la SCEA "La Ferme de Milgoulle" basée à NOUVOITOU et dont le gérant Mr Matthieu PIREs est venu présenter l'activité au conseil municipal le 17 février dernier.

Spécialisée dans l'entretien et la gestion des espaces naturels et des zones humides par l'éco-pâturage cette société fait entretenir ces espaces par des races anciennes et locales menacées d'extinction, comme les vaches armoricaines et les moutons avranchins.

Les avantages sont multiples :

- Maintien de la biodiversité
- Diminution de l'impact environnemental (réduction carbone, zéro traitement, fertilisation naturelle, zéro déchet, zéro bruit, etc.)

- Substitution / complémentarité à l'entretien mécanique
- Entretien des zones difficiles d'accès (zone humide, broussaille, sous-bois, milieu pentu, etc.)
- Création d'un site agréable pour les promeneurs et autres usagers, notamment pour les enfants
- Lieu d'échanges et de découvertes / Lien social
- Participation à la conservation et à la promotion des races anciennes et peu communes
- Production de viande biologique
- Et même des gains financiers en fonctionnement selon les méthodes employées ».

Un projet de convention cadre à intervenir entre la commune de Pont-Péan et la SCEA « La Ferme de Milgoulle » fixe les modalités de mise à disposition des parcelles communales.

Ce projet de convention fixe notamment :

- les conditions d'utilisation des parcelles et l'usage, l'occupation des parcelles à titre gratuit est uniquement destinée à faire paître des animaux de façon non intensive,
- les responsabilités de la Société en cas d'accident et les justificatifs d'assurance à produire,
- les modalités d'accès au réseau d'eau potable et au réseau électrique, l'accès aux parcelles
- l'engagement pour la commune à mettre à disposition les parcelles pour une durée de 10 ans, de verser la compensation financière en cas de rupture anticipée de la convention, de s'engager à financer la labellisation des parcelles en agriculture biologique, de prendre à sa charge la fourniture et la pose de clôture à moutons autour des parcelles.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'accepter la mise en œuvre d'une prestation d'éco-pâturage sur les espaces verts identifiés appartenant à la commune de Pont-Péan.
- d'accepter la convention à intervenir entre la commune de Pont-Péan et la Société Civile d'Exploitation Agricole « La Ferme de Milgoulle » dont le siège social est au 26 rue Beauvallon à Nouvoitou, représentée par son gérant M. PIRES Matthieu et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document se rapportant à ce partenariat pour la mise à disposition de parcelles communales dans le cadre de l'éco-pâturage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la mise en œuvre d'une prestation d'éco-pâturage sur les espaces verts identifiés appartenant à la commune de Pont-Péan.
- adopte la convention à intervenir entre la commune de Pont-Péan et la Société Civile d'Exploitation Agricole « La Ferme de Milgoulle » dont le siège social est au 26 rue Beauvallon à Nouvoitou, représentée par son gérant M. PIRES Matthieu et autorise M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document se rapportant à ce partenariat pour la mise à disposition de parcelles communales dans le cadre de l'éco-pâturage.

Les annexes à la convention préciseront les terrains communaux qui seront mis à la disposition de la « Ferme Milgoulle ».

N° 2015-51 Pôle Enfance jeunesse Vie Scolaire – Séjours camps été 2015 – Tarifs

Muriel BLOUIN, Adjointe à l'Education, a exposé ce qui suit :

Le Pôle Enfance Jeunesse municipal organisera plusieurs séjours pendant les vacances d'été 2015.

PRESENTATION DES ACTIVITES

Les budgets prévisionnels ci-dessous sont présentés selon une hypothèse de participation des familles avec un QF de la tranche 3.

➤ **Séjour de 3 jours à Trémelin du 15 juillet au matin jusqu'au 17 juillet dans l'après-midi.**

12 enfants (6 à 8 ans) et 2 accompagnateurs.

Séjour en camping avec activités encadrées (Equitation et Escalade).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	1 807.12 €	
Participation CAF *	132.84 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 228.84 €	
Participation communale estimée à	445.44 €	24.65 % (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de :	151 €	

➤ **Séjour de 4 jours à Trémelin du 6 juillet 2015 au matin jusqu' au 9 juillet 2015 dans l'après midi.** 12 enfants (8 à 10 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (tir à l'arc, kayak, acccrobranches).

L'encadrement sera assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 248.50 €	
Participation CAF *	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 528.98 €	
Participation communale estimée à	542.40 €	24.12 % (moyenne)
* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de	187 €	

➤ **Séjour de 5 jours à Trémelin du 20 juillet 2015 au matin jusqu'au 24 juillet 2015 dans l'après midi.** 12 jeunes (10 à 12 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (parcours aventure, canoë, acccrobranches, course d'orientation). L'encadrement sera assuré par deux animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 853.07 €	
Participation CAF *	221.40 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 940.09 €	
Participation communale estimée à	691.58 €	24.24 % (moyenne)
*Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours		
Prix de revient par enfant hors CAF est de	238 €	

➤ **Séjour de 4 jours à Mézières sur Couesnon du 24 août 2015 au matin jusqu'au 27 août 2015 dans l'après midi.** 12 enfants (9-12 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (escalade, canoë, tir à l'arc).

L'encadrement sera assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 208.50 €	
Participation CAF*	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 501.78 €	

Participation communale estimée à	529.60 €
<i>* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours</i>	
Prix de revient par enfant hors CAF est de	184 €

- **Activités équitation.** 16 enfants (4 à 6 ans) et 2 accompagnateurs au poney loisirs pour une demi-journée d'animation (environ 1 heure sur le poney et 1/2 heure de préparation et de soins). Cette activité se déroulera les **mardis 8, 21, 28 juillet et le mercredi 15 juillet 2015 entre 10 h et 11h30**. Transport en minibus. Les animateurs de l'accueil de loisirs accompagneront le groupe.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	1 137.00 €
Participation CAF*	117.76 €
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	896.00 €
Participation communale estimée à	123.24
<i>*Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours</i>	
Prix de revient par enfant hors CAF est de	18 €

- **Séjour de 10 jours en Basse Normandie du samedi 4 juillet 2015 au matin jusqu' au lundi 13 juillet 2015 en fin de journée.** 12 jeunes (12 à 15 ans) et 3 accompagnateurs. Séjour en camping (avec piscine couverte et chauffée) avec activités encadrées (Traversée de la baie du Mont Saint-Michel, visite d'Alligator Bay, activités nautiques, Festival Théâtre de rue...). Transport en mini bus. Les animateurs de l'accueil de loisirs accompagneront le groupe.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	6 460.20 €
Participation CAF*	00.00 €
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	4 488.00 €
Participation communale estimée à	1 972.20 €
<i>*Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours</i>	
Prix de revient par enfant hors CAF est de	538.00 €

- **Séjour de 10 jours du jeudi 16 juillet 2015 au matin jusqu'au lundi 20 juillet 2015 en fin de journée.** 10 jeunes de 16 à 18 ans et 2 accompagnateurs. Séjour en itinérance avec activités encadrées (canoë, balade à vélos et accrobranches). Intendance assurée en interne par David (couchage et nourriture). Les animateurs de l'accueil de loisirs accompagneront le groupe.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 489.14 €
Participation CAF*	184.50 €
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 570.00 €
Participation communale estimée à	734.64 €
<i>*Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours</i>	
Prix de revient par enfant hors CAF est de	249 €

Afin de favoriser le départ des enfants, il est proposé d'adopter le principe de la dégressivité des tarifs selon le quotient familial.

Le conseil municipal est invité à fixer la grille tarifaire des séjours d'été 2015 :

Séjours	Ages	Dates	Nombre de jours	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8	Tarif 9
				QF ≥ 2500 €	1700 € ≤ QF < 2500 €	1500 € ≤ QF < 1700 €	1250 € ≤ QF < 1500 €	1050 € ≤ QF < 1250 €	850 € ≤ QF < 1050 €	650 € ≤ QF < 850 €	450 € ≤ QF < 650 €	QF < 450 €
				Base	-10,00%	-15,00%	-20%	-30%	-45%	-60%	-70%	-80%
Domaine de Trémelin	6 - 8 ans	du 15 au 17 juillet 2015	3 jours	120	108	102	96	84	66	48	36	24
Domaine de Trémelin	8-10 ans	du 6 au 9 juillet 2015	4 jours	150	135	127	120	105	82	60	45	30
Domaine de Trémelin	10 - 12 ans	du 20 au 24 juillet 2015	5 jours	190	171	162	152	133	105	76	57	38
Mézières sur Couesnon	9-12 ans	du 24 au 27 août 2015	4 jours	147	133	125	118	103	81	59	44	29
Activités équitation	4 - 6 ans	8, 15, 21 et 28 juillet 2015	La prestation	15	14	13	12	11	8	6	5	3
Séjour jeunes Basse Normandie	12 - 15 ans	du 4 au 13 juillet 2015	10 jours	440	396	374	352	308	242	176	132	88
Séjour jeunes 15 - 18 ans Itinérance	15 - 18 ans	du 16 au 20 juillet 2015	5 jours	185	167	157	148	130	102	74	56	37

Il est rappelé les critères d'attribution des places (inchangés depuis 2011) :

- fréquentation des structures municipales (ALSH, 10-14 ans, local jeunes) durant l'année
- quotient familial
- nombre de participation aux camps des années précédentes
- ordre d'inscription

Pour les familles dont les enfants ont été retenus pour participer à ces séjours, une avance de 20 % sera demandée sur la facturation du mois de mai 2015.

Les parents volontaires pour le covoiturage seront remboursés à hauteur de 0.15 € par kilomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte ces propositions et les tarifs présentés.

N° 2015-52 Aménagement urbain - Projet d'aménagement de la rue de la Cave Donjean – Extension du périmètre d'études – Avenant n° 1 au contrat d'études et de maîtrise d'œuvre

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Les études du projet d'aménagement de la rue de la Cave Donjean ont été confiées au cabinet A.B.E. Atelier Bouvier Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un giratoire et de la sécurisation de cette voie à l'entrée et à la sortie de la 2^{ème} tranche de la ZAC du Lizard.

A la demande des élus, le périmètre d'études a évolué en cours de mission prenant en compte jusqu'au parking des écoles :

- l'accessibilité au pôle scolaire et sportif

- la réfection de la voie
- la gestion de l'accès PMR et de la liaison douce piétons et cycles.

Il est présenté l'avenant n° 1 fixant le montant des honoraires :

- de la tranche ferme suite à cette extension de périmètre d'études demandée par le maître d'ouvrage -
- de la tranche conditionnelle suivant le montant des travaux défini à l'AVP.

A- Tranche ferme

Marché de base	7 000 € HT
Avenant n° 1	2 950 € HT
Montant honoraires TF	9 950 € HT

2- Tranche conditionnelle

Estimation de travaux phase AVP	430 000 € HT
Taux de rémunération 3.19 %	
Montant honoraires TC	13 717.00 € HT

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 31 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve l'avenant n° 1 présenté,
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la passation de cet avenant.

N° 2015-53 Travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie – lot n° 9 – revêtements de sols scellés et collés – Avenant n° 1 au marché de travaux (moins value)

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de la Mairie, l'entreprise LBS Carrelages est titulaire du lot n° 9 du marché revêtements de sols scellés et collés.

Le cabinet d'architecture LABESSE a présenté un avenant ayant pour objet de valider une moins value sur les travaux de

4 439.50 € HT

- suppression de la fourniture et mise en œuvre de la chape de ravaillage dans l'ensemble de l'extension - 1560 € HT
 - suppression de la fourniture et mise en œuvre d'une isolation thermique - 2 879.50 € HT
- (une isolation sous plancher étant déjà prévue par l'entreprise de gros œuvre, cette double isolation n'apporterait pas de gain thermique)

Vu l'avis favorable de la commission des marchés publics du 31 mars 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte l'avenant n° 1 en moins value de l'entreprise LBS Carrelages pour un montant de - 4 439.50 € HT.

Montant global du marché	17 795.90 € HT
Montant de l'avenant n° 1 en moins	- 4 439.50 € HT
Total après avenant	13 356.40 € HT

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la passation de cet avenant.

N° 2015-54 Association Accueil et Accompagnement pour l'emploi Sud de Rennes – Subvention 2015 de fonctionnement des 3 Points Accueils Emploi

Dominique CANNESSON, conseiller municipal délégué à la cohésion sociale, a exposé ce qui suit :

L'association Accueil et Accompagnement pour l'emploi sud de Rennes intervient depuis de nombreuses années pour accompagner les demandeurs d'emploi du territoire comprenant 8 communes.

Pour suivre son action, l'association sollicite au titre de l'année 2015 une participation financière au fonctionnement du Point Accueil Emploi. La clé de répartition de la subvention entre les 8 communes, tient compte de leur population et de leur richesse fiscale.

Pour l'année 2015, la participation de la commune de Pont-Péan s'élève à 5 139 € (contre 5 051 € en 2014).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'attribuer à l'association Accueil et Accompagnement pour l'emploi Sud de Rennes une subvention 2015 de fonctionnement d'un montant de 5 139 €.

Les crédits sont inscrits à l'article 6574 au budget de la commune.

N° 2015-55 Finances – Budget Zone d'Activités du Pont Mahaud 2015 – Décision modificative n° 1

Armel TREGOUET, Adjoint aux Finances, a exposé ce qui suit :

La ligne de Trésorerie de 350 000 € a été remboursée à la Banque Postale à la date d'échéance du contrat le 21 janvier 2015. Les intérêts dus sur les échéances trimestrielles sont mandatées au compte 6615.

La prévision budgétaire 2015 de ces intérêts a été faite suivant « l'état de situation indicatif » et qui a été transmise en janvier 2015 pour un montant de 1 200 €. Or cet état des intérêts dus au titre de la dernière échéance ne reprenait pas la situation au 21 janvier 2015 mais au 2 janvier 2015 et ne couvrait donc pas la période du 22 octobre 2014 au 21 janvier 2015 (manque 19 jours).

Le montant total des intérêts dus étant de 1 497.28 €, il est proposé au conseil municipal de prévoir une décision modificative n° 1 au budget primitif 2015 de la Zone d'Activités du Pont-Mahaud

- par prélèvement de la somme de 300 € sur l'article 605 (travaux) pour l'affecter à l'article 6615 (intérêts).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise la décision modificative n° 1 :

Section de fonctionnement	Montant
Chap 011 – Art. 605 Travaux	- 300 €
Chap 66 – Art. 6615 Intérêts	+ 300 €

N° 2015-56 à 58 - Urbanisme – DPU- DIA

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ses membres présents de renoncer à son droit de préemption pour les biens suivants compris dans le périmètre du droit de préemption urbain :

- ZAC du Lizard – tranche 2 – Lot 2-30 de 270 m²
- Lotissement Le Mouton Blanc – lot n° 31 de 334 m²
- Propriété 15 allée de Provence

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014-82 du 15 avril 2014 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation :

09/12/2014	espace petite enfance	Conférence Acquisition de la propriété	Sylvie HAY	212.00
26/03/2015	Pôle enfance	Logiciel - Interface "Portail Familles" avec le logiciel Diabolo Web (2080 €) - Formation 1 260 € - Maintenance annuelle 470 € - Hébergement par Abélium 500 € HT	Abelium Collectivités 35 St Malo	4 920.00
31/03/2015	ST	Fournitures espaces verts : copeaux de végétaux pour massifs	VERALIA Rennes	2 217.60
20/03/2015	ST	Tondeuse Honda : remplacement vilebrequin	DELOURMEL JARDINAGE 35 St Grégoire	564.21
20/03/2015	ST	Signalisation horizontale et fournitures de panneaux de voirie	Service Kangourou 44 St Herblain	2 414.20
24/03/2015	ST	Salle de sports : Changement en lieu et place tourelles extraction	BEFELEC 35 Domloup	2 690.40
24/03/2015	ST	Stade de foot : pompe arrosage remplacement électropompe	Sarl ROULIN 35 St Jacques	740.68
30/03/2015	ST	Ecole élémentaire : bloc autonome d'alarme	SECURITEC 35 Pleumeleuc	324.00
30/03/2015	ST	Salle de sports : remplacement batterie des alarmes	SECURITEC 35 Pleumeleuc	251.59
30/03/2015	Ecole élémentaire	Projet Ecole 2015/2016 - ateliers pédagogiques - Projet "Nomades" dans le cadre de l'année internationale sur le réchauffement climatique - Intervenant Sébastien DOS SANTOS BORGES Aventurier Explorateur	REVES NOMADES	1 591.00

Divers

Jurés d'assises – Tirage au sort – Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour 2016

Comme chaque année, par application des articles 260 et 261 du Code de la Procédure Pénale et sur instructions de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine, le Procureur Général de la Cour d'Appel demande aux Communes de procéder au tirage au sort sur les listes électorales de la commune des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés.

Le nombre de personnes à tirer au sort à Pont-Péan est fixé à 9.

Il ne doit pas être retenu les personnes tirées au sort qui n'auront pas atteint 23 ans le 31 décembre 2016, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1993.

Ont été tirés au sort :

N°	Numéro de la liste électorale	Nom - Prénom	Adresse
1	275-3	ROGRON ép COLNOT Ctahrine	Le Ruel
2	15-1	LUCIANI Anthony	5 allée de la Fée Viviane
3	217-8	MELISSON Stéphane	5 route de Nantes
4	178-7	LE GALLIC ép TEVEU Françoise	27 rue de Tellé
5	170-6	LAM THANH Anh	29 allée de Provence
6	LC-3	BOUTOUT Sophie	6 avenue Pierre de Coubertin
7	231-5	NAUD Pierre-Alexandre	2 allée Camille Claudel
8	174-7	LE BERRE ép LIMBOUR Joëlle	15 avenue Henri Matisse
9	LC-2013-8	HERAULT Philippe	19 rue de la Rivaudière

SDAGE Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux et de Plan de Gestion des Risques Inondation du bassin Loire Bretagne

Les communes de Rennes Métropole sont actuellement consultées sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux et de plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire Bretagne. La date limite de formulation d'un avis est fixée au 18 juin 2015.

Finances – Notification DGF et DSR 2015

A la suite de la mise en ligne des notifications de dotations sur le site de la DGCL, la DGF et la DSR 2015 s'élèvent à :

DGF des communes: dotation forfaitaire	410 351
D.G.F. des communes : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	Inéligible
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale bourg centre	Inéligible
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale péréquation	52 280
D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale cible	0
D.G.F. des communes : dotation d'aménagement des communes d'outre-mer	Inéligible

Nous observons :

- une DGF 2015 en baisse de 50 756 € par rapport à 2014, soit 11 % en moins,
- une DSR 2015 en augmentation de 3 887 € par rapport à 2015, soit 8 % en plus.

Dotations	2014	2015	Variation €	%
DGF	461 107	410 351	- 50 756	- 11.00 %
DSR	48 393	52 280	+ 3 887	+ 8.00 %

Cependant, la DGF 2015 notifiée est inférieure de 4 649 € par rapport à nos estimations au BP 2015 (415 000 € contre 410 351 €) et la DSR notifiée est supérieure de 4 280 € par rapport à nos estimations au BP 2015 (48 000 € contre 52 280 €).

Urbanisme – P.L.U. – Abrogation de l'arrêté préfectoral du 12/01/2006 – Etudes du contournement Sud Est de l'agglomération rennaise.

L'arrêté préfectoral du 13 mars 2015 abroge l'arrêté du 12 janvier 2006 portant prise en considération des études du contournement sud-est de l'agglomération rennaise (Dossier de Voirie d'Agglomération) sur les communes de Cesson-sévigné, Domloup, Chantepie, Vern sur seiche, Nouvoitou, St Armel, St Erblon, Bourgbarré, Orgères, Pont-Péan.

Personnel communal – Accueil nouveaux agents

De nouveaux agents ont été récemment recrutés :

- Pôle technique

Olivier JOUANNO, agent technique, en remplacement de Joël TOUBON, admis à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2015.

Anne Soizic LENFANT, agent technique, pour un contrat de 2 mois, en renfort auprès de l'équipe des espaces verts

Mélanie MICHEL, agent technique, pour un contrat de 1 an en remplacement d'un agent en disponibilité, auprès de l'équipe des espaces verts

- Pôle Enfance jeunesse vie scolaire

Claire GISSOT, agent d'animation, pour un contrat jusqu'au 31 décembre 2015. Elle remplacera Antoine JEGOU appelé à assurer l'intérim durant le congé de maternité de Perrine BILLON, responsable du local jeunes.

Un pot d'accueil sera organisé à l'occasion de l'accueil de ces nouveaux agents.

Projet de d'extension et de restructuration du restaurant scolaire

Les élus ont souhaité approfondir la question des matériaux sur le projet et l'architecte a été invité à répondre à toutes les interrogations qui ont été soulevées lors de la réunion du 23 mars 2015 afin d'orienter les élus dans leur décision.

Projet d'aménagement d'une piste cyclable Pont-Péan à Chartres de Bretagne

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité du terrain nécessaire pour la réalisation de cet aménagement est envisagée courant mai prochain.

Bâtiment administratif de la Mine et ses abords

Une présentation du résultat des travaux réalisés par les étudiants de l'école d'architecture a été effectuée par M. Vincent JOUVE. Le fichier informatique de ces études sera transmis aux élus.

Pont-Péan, le 10 avril 2015

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN

INTERVENTION DES ELUS
Réunion du conseil municipal du 7 avril 2015

1. Développement durable – Mise à disposition de parcelles communales dans le cadre d'un entretien par éco-pâturage – Convention avec la SCEA « La ferme Milgoulle » de Nouvoitou

Lors de l'exposé du projet, Jean-Luc GAUDIN, maire, indique que plusieurs secteurs ont été identifiés sur la commune de Pont-Péan pour un entretien par éco-pâturage.

Dans un premier temps, les parcelles communales situées sur le secteur 5 du Tellé seront mises à disposition dans le cadre d'un entretien par éco-pâturage. La décision sur le secteur 1 du Mont Mahaud est différée et il est prématuré aujourd'hui de se prononcer sans savoir ce que deviennent les parcelles commercialisables situées dans la Z.A. du Pont-Mahaud. De plus, il convient de préciser la zone inondable à la limite de ce qui a été mesuré par le géomètre.

Par mesure de facilité, il est proposé d'adopter l'annexe qui détermine les secteurs, la commission urbanisme sera garante de la mise en œuvre des secteurs et il en sera rendu compte au conseil municipal.

La SCEA disposera d'une place sur le marché pour vendre sa production.

Armel TREGOUET regrette que lors de la présentation du projet par M. Pirès, il n'y a aucun chiffre pour estimer le coût. Il souligne qu'il adhère au projet qu'il trouve très intéressant pour la commune.

La société a présenté un devis pour la fourniture et la pose des clôtures et une mise en concurrence auprès d'autres entreprises est actuellement en cours précise Jean-Luc GAUDIN.

2. Informations diverses

- Dominique CANNESSON présente un rapport sur le fonctionnement du Point Accueil Emploi et souligne le travail important effectué par les PAE auprès des demandeurs d'emploi.

- Calixte TIENDREBEOGO rappelle que le marché du dimanche matin, est ouvert à Pont-Péan, parking du centre commercial, depuis 5 ans. Un pot sera organisé à l'occasion de cet anniversaire le 12 avril 2015.

- Adolphe AZUAGA présente le bilan de l'opération « Brioches de l'Amitié » les 21 et 22 mars 2015 176 brioches ont été vendues ce qui a permis de récolter 792 € et 27 € de dons. Il remercie toute l'équipe, les jeunes du local-jeunes, le comité des fêtes, Mme Senant, et tout ceux qui ont acheté ces brioches.

- Dominique CANNESSON signale qu'il serait souhaitable d'envisager le maintien de l'éclairage public au-delà de 22h30, lors de manifestation à l'espace Beausoleil

- Cécile GIBBES informe que le chemin piétons du parking à l'espace Beausoleil présente un déficit d'éclairage en soirée. Des travaux seront intégrés dans la prochaine programmation de travaux d'éclairage public.

Dominique HUET présente le bilan de l'opération « Tritout » durant le week-end dernier et rappelle la vente de composteur le 1er mercredi de chaque mois.